



**CONSEIL MUNICIPAL
du
3 avril 2024**

Ordre du jour

Table des matières :

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2023	3
2. REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023	4
3. COMPTE DE GESTION 2023.....	5
4. TAUX D'IMPOSITION 2024.....	6
5. BUDGET PRIMITIF ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024	7
6. DÉCISIONS DU MAIRE.....	9
7. INFORMATIONS.....	9

Le **3 avril 2024**, à 19 h 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : **19**

		Présence	Absence	Pouvoir à
BRISSET	Franck	X		
MARY	Gilles	X		
LEMARCHAND	Philippe	X		
MELIN	Katy	X		
LEBOULANGER	Arnaud	X		
DALBIN	Virginie	X		
LÉRÉVÉREND	Cécile	X		
TELLIER	Eric	X		
MARTEL	Bruno	X		
LELUBEZ	Danielle	X		
NAGA	Frédéric	X		
LANGRENEZ	Fabien	X		
VANHECKE	Catherine	X		
LEDANOIS	Anita	X		
CAPART	Anne	X		
GOURDEL	Guillaume	X		
THOMAS-ROUTIER	Ghislaine		X	V.LEROY
LEROY	Vincent	X		
VAGNER	Anne		X	Excusée
<i>Total :</i>		17	2	

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 15 mars 2024 à l'unanimité.
Signature de la feuille d'émargement.

1.COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les mouvements se résument ainsi :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	26 987 786.07
Recettes :	43 970 655.77
Résultat de l'exercice 2023 :	16 982 869.70
<i>Reprise excédent antérieur cumulé (R002) :</i>	<i>35 120 261.26</i>
Résultat 2023 à affecter en 2024	52 103 130.96
Section d'investissement :	
Dépenses :	3 354 813.83
Recettes :	9 690 580.59
<i>Reprise déficit antérieur cumulé (D001) :</i>	<i>- 1 097 241.77</i>
Résultat 2023 à reporter en 2024	5 238 524.99
RAR 2023 Dépenses reporter en 2024	- 4 816 519.05
RAR 2023 Recettes reporter en 2024	781 612.36

Le résultat net de l'exercice 2023 est égal à :

Excédent de fonctionnement	52 103 130.96
Excédent d'investissement	1 203 618.30
Résultat net 2023	53 306 749.26

Vu l'examen de la commission des finances du 28 mars 2024,
Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2023.
Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

15	Voix pour	
	Voix contre	
2	Abstention	V. LEROY et G. THOMAS-ROUTIER
15	Votants	

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 tel que présenté.

2. REPRISE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
 Considérant les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement	
A – Excédent Exercice 2023	16 982 869.70
B – Excédent Exercice 2022	35 120 261.26
C- Résultat à affecter (A + B)	52 103 130.96
Solde d'exécution d'investissement	
D – Excédent Exercice 2023	6 335 766.76
E – Déficit Exercice 2022	- 1 097 241.77
F – Résultat à affecter (D + E)	5 238 524.99
Restes à réaliser 2023 (Recettes – Dépenses)	- 4 034 906.69
Affectation au BP 2024	
Affectation en réserves d'investissement R 1068	0
Report en fonctionnement R 002	52 103 130.96
Report en investissement R 001	5 238 524.99

Vu l'examen de la commission des finances du 28 mars 2024,

Statuant sur l'affectation de ces résultats,
 Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

16	Voix pour	
	Voix contre	
2	Abstentions	V. LEROY et G. THOMAS-ROUTIER
16	Votants	

Le conseil décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Report en fonctionnement R 002	52 103 130.96
Report en investissement R 001	5 238 524.99

3. COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion 2023 est conforme au compte administratif 2023 de la commune.

Vu l'examen de la commission des finances du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la conformité du compte de gestion avec le compte administratif 2023.

4. TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition 2024.

Vu l'état n° 1259 transmis par la DDFIP portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2024,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin :

- De voter les taux suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels
Taxe sur le foncier bâti :	53 316 000 €	40.20 %	21 433 032 €
Taxe sur le foncier non bâti :	50 600 €	15.21 %	7 696 €
Taxe d'habitation	341 000 €	2.53 %	8 627 €
Produit prévisionnel total			21 449 355 €

Le produit prévisionnel total sera inscrit à l'article 73111 du budget 2024.

Vu l'examen de la commission des finances du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Voter les taux suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels
Taxe sur le foncier bâti :	53 316 000 €	40.20 %	21 433 032 €
Taxe sur le foncier non bâti :	50 600 €	15.21 %	7 696 €
Taxe d'habitation	341 000 €	2.53 %	8 627 €
Produit prévisionnel total			21 449 355 €

- D'inscrire le produit prévisionnel total sera inscrit à l'article 73111 du budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. BUDGET PRIMITIF ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Mr le Maire présente le projet du budget primitif 2024 et précise que le montant attribué aux associations est annexé dans l'édition réglementaire et intégré automatiquement dans le budget ;
Le tableau ci-après présente ces attributions qui ont reçu l'avis favorable des différentes commissions dont elles relèvent.

NOM	ATTRIBUTION	VOTE
APE Collège Lucien GOUBERT	1 000	17 sauf A. CAPART
APE Ecole Jules FERRY	1 500	18
AS Collège Lucien GOUBERT	1 000	18
Basket Club Flamanvillais et Pieusais	3 000	18
Centre Nautique de Diélette	32 500	18
Club de l'amitié Flamanville	350	18
Club Musculation et Fitness	4 000	17 sauf A. LEDANOIS
Collège Lucien GOUBERT	30 070	17 sauf G. MARY
Corons danse Flamanville	300	18
Hague Sud Plongée	2 500	18
Mines et Carrières	1 000	18
Judo Club de Flamanville	5 000	17 sauf E. TELLIER
La Boule Flamanvillaise	3 700	17 sauf K. MÉLIN
La Hague en Musique	8 000	18
Les Amis du Havre Jouan	500	18
Les Anes Alchimistes	500	18
Les Fiéffés Musiciens	6 000	18
MAM - L'ilot Bout d Choux	3 000	18
Mini Flotte Flamanvillaise	500	18
Plaisanciers Port de Diélette	700	17 sauf E. TELLIER
Radio Flam	5 450	18
Roller Hockey	8 000	18
ROC	40 000	18
SNSM	5 000	18
Société de Chasse	700	18
Tennis club Siouville	7 200	18
Union Sportive Ouest Cotentin - USOC	32 000	17 et 1 abstention D. LELUBEZ
Volleyball Flamanville - Les Pieux	500	18
O Têtes de l'Art	1 000	18
Wild Trail Flamanville	2 000	18
TOTAL	206 970	

Mr le Maire informe que ce tableau n'est pas définitif. Des enveloppes complémentaires ont été prévues. D'autres associations ont aussi formulé des demandes de subventions incomplètes qui feront l'objet d'une étude et d'une délibération ultérieures.

La subvention attribuée au collège sera imputée au compte 657381.

Les autres subventions aux associations seront imputées au compte 65748
 Vu la présentation et les analyses du service finances du jeudi 28 mars,
 Vu l'examen de la commission des finances du 28 mars 2024,
 Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

16	Voix pour	
	Voix contre	
2	Abstentions	V. LEROY et G. THOMAS-ROUTIER
16	Votants	

Le conseil municipal approuve:

- les attributions de subventions proposées,
- le budget primitif 2024 présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	DÉPENSES
011 – Charges à caractère général	2 517 150.00
012 – Dépenses de personnel	1 865 690.00
014 – Atténuations de produits	23 670 859.00
023 – Virement à la section d'investissement	10 291 958.62
042 – Opérations d'ordres de transfert entre sections	89 423.35
65 – Autres charges de gestion courante	58 332 623.93
66 – Intérêts de la dette	88 300.00
67 – Charges spécifiques	10 000.00
68 – Dotations, provisions et dépréciations	11 000.00
Total des dépenses de fonctionnement	96 877 004.90
002 – Résultat de fonctionnement reporté	52 103 130.96
013 – Atténuations de charges	40 000.00
70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	93 100.00
73 – Impôts et taxes	687 417.00
731 – Fiscalité locale	21 535 809.00
74 – Dotations et participations	20 849 947.94
75 – Autres produits de gestion courante	1 510 000.00
76 – Autres produits financiers	7 600.00
77 – Produits spécifiques	50 000.00
Total des recettes de fonctionnement	96 877 004.90
SECTION D'INVESTISSEMENT	
041 – Opérations patrimoniales	109 590.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	434 764.11
20 – Immobilisations incorporelles	2 043 513.40
204 – Subventions d'équipement versées	210 450.00
21 – Immobilisations corporelles	891 888.24
23 – Immobilisations en cours	13 019 629.05
458123 – MO déléguée Tvx EP Parking du Rafiot	13 648.36
Total des dépenses d'investissement	16 723 483.16
001 – Résultat d'investissement reporté	5 238 524.99
021 – Virement de la section de fonctionnement	10 291 958.62
024 – Produits des cessions d'immobilisations	30 000.00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	89 423.35
041 – Opérations patrimoniales	109 590.00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	182 373.84
13 – Subventions d'investissement	767 964.00
458223 - MO déléguée Tvx EP Parking du Rafiot	13 648.36
Total des recettes d'investissement	16 723 483.16

6. DÉCISIONS DU MAIRE
prises par délégation du conseil municipal
(I.2122-22 du C.G.C.T.)

Néant

7. INFORMATIONS

- **Acquisition du triptyque « Port Diélette », « Au large de Diélette » et « Plage de Siouville ». (3*150/130)**

Gilles MARY est allé sur place voir l'œuvre. Il va être proposé panneau par panneau. Il y a du nettoyage à faire qui ne devrait pas être trop élevé.

La vente doit être faite au profit du vendeur, panneau par panneau puis ensuite le triptyque dans sa totalité. La commune souhaite investir pour le triptyque. Le seuil d'enchérissement maximum est fixé à 15000 €. La vente aux enchères est prévue lundi 8 avril. L'œuvre est estimée entre 3 et 5000 €.

- **Sémaphore :**

A ce jour, il n'y a plus de repreneur. Il y a des travaux à programmer : vitre véranda, toiture...

Une aide juridique pour être accompagné dans le renouvellement à venir du bail va être sollicitée.

- **Boulangerie Richy :**

Un projet de reprise est en cours avec installation potentielle.

- **Prochain conseil municipal le jeudi 16 mai à 20h00.**

Un calendrier prévisionnel des conseils municipaux et commissions pour l'année 2024 est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

La secrétaire de séance,

V.DALBIN



